

Projet Akasaba : mine à ciel ouvert

Mémoire présenté au bureau d'audiences publiques sur l'environnement (bape)

Dans le cadre du

Projet d'ouverture et d'exploitation de la mine Akasaba Ouest à Val-d'Or

Par

Chantal Germain

Val d'Or, le 23 février 2017

Monsieur le Président, monsieur le commissaire,

Je m'intéresse au projet Akasaba parce que c'est un projet de mine à ciel ouvert autour de la ville de Val d'or. Depuis que nous avons été tassé par la minière Osisko de Malartic, le développement minier de l'Abitibi m'intéresse et pour cette raison je suis du comité de vigilance, de revimat et de la coalition. J'ai participé au bape de l'été passé pour l'agrandissement de la Canadian Malartic et déviation de la route 117, ce fut l'occasion de constater l'absence du pouvoir du ministère de l'environnement pour protéger le citoyen dans le cadre d'une mine à ciel ouvert, par des moyens aussi simples que des amendes importantes pour chaque manquement, par une information systématique sur le contrôle des normes environnementales, par une zone tampon, etc..

Je me sens concernée et solidaire des communautés impactés des lacs Ben, Bayeul, Sabourin et Secteur Colombière, les propriétaires de camp de chasse. Deux aspects de ce projet me préoccupe. Le projet Akasaba, une mine à ciel ouvert et, en 2^e lieu, les négociations entre la municipalité de Val d'Or et les promoteurs pour protéger la qualité de vie des citoyens.

Projet Akasaba : mine à ciel ouvert

Contexte politique... histoire de s'enlever toute illusion

Il n'y a pas de budget supplémentaire pour le mddelcc. Il est sensiblement le même qu'il y a 10 ans. Ça s'explique par les mines qui ouvrent et d'autres qui ferment, en fin d'exploitation. Le nombre de mines où on fait de l'inspection est stable. On pourrait s'attendre à ce qu'une mine à ciel ouvert exige plus de contrôle environnemental, plus d'analyse des impacts.

Il est à souhaiter que l'état des autres ministères concernés par le projet d'Akasaba soit en force et non en déconstruction.

Il est bon d'avoir en tête l'exigence de la valeur de loyauté inscrite dans la déclaration de valeurs de la fonction publique du Québec « Chaque membre de l'Administration publique est conscient qu'il est un représentant de celle-ci auprès de la population. Il exerce ses fonctions dans le respect de la volonté démocratique exprimée librement par l'ensemble des citoyens. » Chaque ministère doit donc respecter et même faciliter la mise en œuvre des orientations gouvernementales. **L'orientation du gouvernement québécois est de faciliter l'implantation d'un projet minier afin de créer de l'emploi.** On le constate facilement avec son plan nord, le projet de loi 102, son essai de définition

d'acceptabilité sociale (quand c'est inacceptable à l'œil nu), de développement durable (avec des ressources non renouvelables).

Différence entre mine à ciel ouvert et souterraine : pas de réglementation

On comprend la facilité avec laquelle les mines à ciel ouvert sont arrivées dans le décor Abitibien. La porte-parole du mddelcc nous a confirmé ce qu'on savait déjà à Malartic, que le ministère appliquait la Directive 019 sur l'industrie minière aux deux types de mines sans différence entre les deux. Mais elle ajoute que c'est du cas par cas : « la réglementation est identique, mais l'analyse qu'on en fait *peut* être différente. » Des mesures d'atténuation sont demandées en fonction des impacts qui sont à réduire peu importe le type de mine.

Mais s'ils n'ont jamais étudié les impacts d'une mine à ciel ouvert, comment prévoir les impacts? Le ministère semble apprendre de ses erreurs et c'est toute une communauté qui en souffre.

On peut se rassurer « un petit peu », le mddelcc reconnaît qu'il y a une différence au niveau des **mines à ciel ouvert**. « Si elles sont proches d'un milieu urbanisés,(...) on sait qu'il y aura plus de nuisances, donc l'acceptabilité sociale est plus difficile à aller chercher pour un promoteur. **Une mine souterraine**, par contre, va avoir *un petit peu* moins de nuisances au niveau des poussières. Il *peut* en avoir au niveau des vibrations, le bruit c'est *moindre* aussi, il y a *moins* de circulation sur le terrain, donc l'acceptabilité est peut-être *un petit peu* plus facile à aller chercher, » mais il ne faut pas oublier aussi que des mines à ciel ouvert ou souterraines, ce n'est pas toujours en milieu urbanisé, collé sur des gens. On peut penser à Raglan qui est très loin, perdu, c'est une énorme mine, mais l'acceptabilité sociale est plus facile à aller chercher (...)C'est sûr que les mines à ciel ouvert, ça a *un petit peu* plus de nuisances généralement.» rf : document transcrit dt2, no 1205 à 1235 C'est dit!

Mais, il n'y a rien de dit dans la loi sur les nuisances environnementales. La loi sur les mines fait une distinction entre les mines à ciel ouvert et souterraine pour certaines dispositions seulement, relatives au réaménagement et à la restauration.

Il est très difficile de connaître le tonnage de chaque sautage. La mine et le mddelcc se lancent la balle lorsqu'on en fait la demande. On peut dire que le tonnage à la mine à ciel ouvert est autorisé à une moyenne de 120 000 tonnes de roc par jour. On peut dire aussi qu'un sautage de grande ampleur pour la mine souterraine Goldex est de 45 000 tonnes.

Le choix du type de mine est entre les mains du promoteur

C'est une question de gisement. Je cite le porte-parole du MERN « Si le gisement est exploitable d'un point de vue technique et économique à ciel ouvert, lui demander de le faire de façon souterraine, si ce n'est pas réalisable de façon technique et économique, à ce moment-là ça revient à refuser le projet. Donc, on n'intervient pas là-dedans. »
référence DT 1245

La mine doit prouver qu'elle ne peut opérer une mine à ciel ouvert. Dans le cas d'Akasaba, le gisement n'est pas creux. C'est une mine à ciel ouvert ou rien.

Rien dans la loi sur les mines pour interdire l'extraction du minerai à la surface.

L'utilisation du territoire

Le nerf de la guerre

Le territoire, c'est primordial pour le promoteur. C'est le nerf de la guerre dans le cas d'une mine à ciel ouvert. C'est une lutte de territoire qu'on essaie de minimiser. La bataille se joue en phase de séduction auprès de la ville et par une écoute des inquiétudes des citoyens impactés face au projet.

Une location qui tourne mal

Le territoire du secteur du projet d'exploration Akasaba appartient au gouvernement. Ce sont des terres publiques, du moins en partie. On a eu de la difficulté à savoir à qui elle appartenait, lors de la première séance du bape. Si le promoteur obtient son bail minier, il pourra louer le territoire au gouvernement. La forêt sera mise aux enchères aux compagnies de bois. Le bail minier ne fait pas de distinction entre une mine souterraine et une mine à ciel ouvert, ce qui revient à dire qu'à la fin de location de son bail minier, le promoteur du projet Akasaba redonnera sa location au gouvernement mais ce sera un territoire détruit (contrairement à une mine souterraine) où il sera impossible d'avoir d'autre projet. C'est plutôt insensé de louer un terrain pour le faire détruire. Est-ce qu'il y a des coûts supplémentaires pour ça?

La contribution des communautés : immense

La contribution des communautés environnantes est immense dans ce projet de mine à ciel ouvert : la destruction des alentours, l'augmentation du transport lourd, le risques de contamination de l'eau, de l'atmosphère perte d'une qualité de vie diminuée par un bruit constant, les sautages, perte d'habitude de vie... Ce n'est pas rien! Et pourtant, on entend de la part des minières que les citoyens ne contribuent pas à la création de cette richesse et qu'ils n'ont ainsi pas droit à la « part du gâteau » quand ils voient passés des milliards!

L'importance de l'acceptabilité sociale ou comment ligoter et bâillonner une communauté

Les 3 premières rencontres du promoteur avec la ville de février 2014 à août 2014 donnent le ton aux négociations. Dès la 1^{ère} rencontre, le promoteur demande la coopération de la ville avec la firme Pat Communication de R-N afin de faire une caractérisation du profil social des communautés du secteur du projet d'exploration ainsi que la localisation des différentes utilisations du territoire.

À la 2^e rencontre, il est question, entre autres de transport et d'acceptabilité sociale. Le représentant de la ville donne des conseils aux promoteurs pour favoriser l'acceptabilité.

À la 3^e rencontre, l'Agnico Eagle souligne que les représentants de la ville sont réceptifs au projet. On s'entend que ça pèse dans la balance pour l'acceptation sociale.

Lors des rencontres d'information et de consultation du public, les citoyens expriment leur inquiétude pour l'eau, le bruit, les sautages, l'augmentation du transport, la faune et la flore, perte de valeur de leur propriété. La mine Agnico Eagle a une expérience de cohabitation avec les citoyens de Malartic. Elle sait très bien que ce ne sont pas tous les citoyens qui seront capables d'assumer ce nouvel environnement et que plusieurs d'entre eux voudront ou devront partir. Après avoir écouté les inquiétudes des citoyens, c'est remarquable de constater que le promoteur ne s'est pas engagé dans un protocole d'achat de maison, ni dans une compensation pour les communautés impactées qui perdront la perte de jouissance de leur territoire, leur qualité de vie et assumeront les risques encourus au niveau de leur santé.

Agnico Eagle ne propose que des mesures d'atténuation et de suivi et se fait rassurant en rappelant les dédommagements accordés aux citoyens impactés de la Goldex. Même chose pour la ville qui rappelle avoir défendu les citoyens qui recevaient des roches dans leur cour dans le temps de la Sigma. Le promoteur ne s'engage d'aucune manière pour l'achat des maisons, pour une compensation pour la perte de jouissance de leur territoire et pour les risques encourus au niveau de leur santé.

Rien. Aucune protection pour le citoyen...sauf le droit civil.

Retombées socio-économiques : encore au temps des coureurs des bois

Une image vaut mille mots et la seule que j'ai pour représenter ces retombées sont celles des coureurs des bois du XVIIe siècle qui échangeaient un fusil contre des peaux d'animaux à sa hauteur. Rien n'a changé. Maintenant, on échange des onces d'or à la hauteur d'une slip de paie. On a une culture de colonisé assez imprégnée dans nos gènes et certainement dans nos pouvoirs politiques. Notre gouvernement devrait observer un peu plus comment les minières négocient entre elles lors de vente et d'achat de propriétés minières et s'en inspirer. Je pense à la vente de la mine Osisko en 2014.

À trop vouloir faciliter l'ouverture de projet minier, le gouvernement a abandonné le respect des droits de ses citoyens et a perdu le contrôle avec l'industrie minière qui est devenue plus puissante que lui autant au niveau économique que légal. On n'a qu'à voir les poursuites des compagnies en cas de moratoire sur un projet. Proche de chez nous, le lac Barrière en est un bel exemple.

Politique de prudence

Val d'Or est une ville minière, mais elle peut être autre chose aussi pendant qu'il est encore temps. Je demande à nos dirigeants municipaux de développer une politique de prudence face à ce projet minier à ciel ouvert, d'étudier l'effet cumulatif sur l'environnement et la santé des mines en opération ou fermées, autour de Val d'Or. Ce sera peut-être l'occasion pour la ville d'être maître d'œuvre de projet durable et acceptable.

Aussi, je demande à la municipalité de Val d'Or et à la MRC d'interdire tout projet minier à ciel ouvert sur notre territoire.

Monsieur le Président, monsieur le Commissaire,

La pensée magique peut aider à accepter le projet Akasaba de mine à ciel ouvert. Elle fait miroiter une prospérité sociale pour 7 ans et nous fait croire qu'un jour on pourra

faire du ski ou se promener en voilier dans les trous de la Canadian Malartic et de la Sigma. En réalité, la destruction est irréversible pour de nombreuses générations.

Si cette mine à ciel ouvert a lieu et quand elle fermera dans 7 ans, quand l'or et le cuivre auront été extirpés de ce territoire, quel héritage nous laissera-t-elle? Prendre le temps d'y répondre, ferait peur.

Je vous remercie d'avoir entendu mon mémoire.

Chantal Germain

Val d'Or